



## Conseil économique et social

Distr. générale  
13 mars 2013  
Français  
Original: anglais

---

### Commission économique pour l'Europe

Comité du commerce

#### Groupe de travail des politiques de coopération en matière de réglementation et de normalisation

Vingt-deuxième session  
Genève, 7-9 novembre 2012

### Rapport du Groupe de travail des politiques de coopération en matière de réglementation et de normalisation sur les travaux de sa vingt-deuxième session

#### Note du secrétariat

##### *Résumé*

À sa vingt-deuxième session, le Groupe de travail:

- A lancé l'ouvrage intitulé «Risk Management in Regulatory Frameworks» (Gestion du risque dans les cadres réglementaires);
- A organisé un atelier sur le thème «Enseignement des questions relatives à la normalisation»;
- A approuvé une recommandation révisée I intitulée «Introduction des questions relatives à la normalisation dans les programmes d'enseignement»;
- A organisé un débat de haut niveau sur la coopération en matière de réglementation portant sur le décret du Président Obama de mai 2012 relatif à la coopération en matière de réglementation, sur les efforts actuellement déployés pour rapprocher les réglementations de l'Union européenne et de la Communauté économique eurasiennne, et sur la coopération en matière de réglementation dans le cadre de l'APEC.

## Introduction

1. Le Groupe de travail des politiques de coopération en matière de réglementation et de normalisation (WP.6) a tenu sa vingt-deuxième session du 7 au 9 novembre 2012. Un atelier sur le thème «Introduction des questions relatives à la normalisation dans les programmes d'enseignement» a eu lieu le 8 novembre, et une réunion-débat sur la coopération en matière de réglementation le 9 novembre.

2. Les pays ci-après étaient représentés: Allemagne, Bélarus, Canada, Danemark, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Japon, Kenya, Kirghizistan, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Serbie, Slovaquie, Suède, Turquie et Ukraine.

3. Un représentant de la Commission européenne (CE) a également participé à la réunion.

4. L'organisme et les institutions spécialisées des Nations Unies ci-après ont pris part à la session: Stratégie internationale de prévention des catastrophes (SIPC), Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et Union internationale des télécommunications (UIT).

5. Les organisations intergouvernementales ou non gouvernementales ci-après ont participé aux travaux de la session: Ingénieurs du monde, Commission électrotechnique internationale (CEI), Organisation internationale de normalisation (ISO), Commission économique eurasiennne (CEE), Conférence internationale sur l'agrément des laboratoires d'essai (ILAC), Organisation internationale de métrologie légale (OIML), Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), Organisation européenne pour la recherche nucléaire (CERN), Système de certification IECEX et Comité européen de normalisation électrotechnique (CEN/CENELEC).

6. À l'invitation du secrétariat, des observateurs représentant des sociétés du secteur privé, des associations et des organisations de la société civile de diverses régions étaient présents.

7. La Directrice de la Division du commerce et de l'aménagement durable du territoire et le Président du Groupe de travail ont ouvert la réunion. Ils ont félicité le WP.6 dont ils estimaient que les travaux contribuaient directement à la réalisation des objectifs de l'ONU, y compris la gestion des risques auxquels se trouvaient confrontées nos collectivités, et le développement durable; dans ce contexte, une coopération avec d'autres institutions revêtirait une importance primordiale. Ils ont également mis en lumière les récentes réalisations du WP.6 ainsi que les problèmes auxquels il se trouvait confronté, en mentionnant en particulier la modicité de ses ressources.

## I. Adoption de l'ordre du jour

*Documentation:* ECE/TRADE/C/WP.6/2012/1 – Ordre du jour provisoire annoté.

8. Le Groupe de travail a approuvé l'ordre du jour provisoire.

## II. Élection du Bureau

9. Conformément au règlement intérieur de la Commission et selon l'usage, le Groupe de travail a élu M<sup>me</sup> M. Stoldt (Allemagne) Présidente, M. Koreshkov (Bélarus) et M. J. Mihok (Slovaquie) Vice-Présidents, et M. C. Arvius Conseiller principal auprès du Bureau.

10. Le Groupe de travail a exprimé sa gratitude au Président sortant qui avait tenu les rênes du Groupe de travail avec dévouement et enthousiasme pendant dix-huit ans. Son action avait apporté au WP.6 reconnaissance et crédibilité dans toute la région de la CEE, et même au-delà. Le Président sortant et le nouveau Bureau ont assuré aux participants qu'ils continueraient de collaborer étroitement.

### **III. Questions relevant du Groupe de travail et domaines d'action prioritaire**

*Documentation:* ECE/TRADE/C/WP.6/2011/15 – Rapport du Groupe de travail sur les travaux de sa vingt et unième session;

ECE/TRADE/C/WP.6/2012/3 – Rapport de la réunion annuelle de planification du WP.6.

11. Le secrétariat a présenté le rapport de la session précédente en donnant des détails sur les progrès accomplis au titre des différents éléments du programme de travail au cours de l'intersession.

12. Le Groupe de travail a adopté le rapport de sa session précédente et celui de la réunion annuelle de planification de ses activités.

13. La Directrice de la Division du commerce et de l'aménagement durable du territoire a informé les participants que les États membres avaient entrepris un examen de la réforme de 2005 de la CEE. Cet examen, qui avait pour but de vérifier que la CEE continuait de répondre aux priorités des États membres, devait se poursuivre jusqu'au début de 2013, de sorte que les décisions prises pourraient être adoptées à la session de printemps de la CEE.

14. Au cours de cet examen, les États membres avaient exprimé leur appui indéfectible aux travaux entrepris par le WP.6. Il était donc probable que l'examen n'entraînerait pas de conséquences défavorables pour les activités du WP.6 ni pour les ressources qui lui sont allouées dans le cadre du secrétariat.

### **IV. Réunion-débat sur «la gestion du risque dans les systèmes de réglementation»**

*Documentation:* ECE/TRADE/390 – «Risk Management in Regulatory Systems»;

ECE/TRADE/C/WP.6/2012/5 – Rapport sur les activités du Groupe d'experts de la gestion du risque dans les systèmes de réglementation.

15. La réunion a été ouverte par le Président du Groupe d'experts de la gestion du risque dans les systèmes de réglementation du WP.6 et Président de l'ISO/TC sur le management du risque, qui a officiellement lancé l'ouvrage sur la gestion du risque dans les systèmes de réglementation. Il a fait l'éloge de la publication qui préconisait l'adoption par les gouvernements d'une approche systématique et d'un cadre décisionnel efficace pour leurs travaux en matière de réglementation. Il a encouragé les autorités à y avoir recours afin que les réglementations soient suffisantes pour maîtriser les risques, sans pour autant entraîner une charge de travail superflue et des obstacles au commerce international.

16. Il a ajouté que cet ouvrage était tout à fait dans la ligne de la norme ISO 31000 que de nombreux pays avaient adoptée comme norme nationale. La norme ISO établissait une approche et un langage communs pour gérer efficacement les risques et pourrait être utilisée par les organismes de réglementation pour s'assurer que le processus de réglementation était transparent et prenait tous les risques en considération.

17. Le secrétaire du WP.6 a replacé la publication dans le contexte des activités et du mandat du Groupe de travail.

18. Le Coordonnateur du Groupe d'experts a rendu compte des activités du Groupe en 2012: organisation de plusieurs séminaires en ligne, accueil de cinq nouveaux membres, élaboration de deux projets de recommandation et analyse des législations de l'Union européenne et de la Nouvelle-Zélande dans le secteur des appareils électriques. Il a également rendu compte de sa participation au groupe d'étude de l'Union européenne sur la gestion du risque et a présenté l'ouvrage aux membres du Parlement européen auxquels il a exposé le plan des activités du Groupe d'experts du WP.6 au cours de l'année à venir afin de mettre en œuvre les recommandations. Le Groupe de travail a adopté le rapport sur l'état d'avancement des activités du Groupe d'experts de la gestion des risques dans les systèmes de réglementation.

19. Présentant la publication plus en détail, le Coordonnateur a précisé que l'ouvrage décrivait le moyen de mettre en place un cadre réglementaire qui permettrait d'élaborer des règlements proportionnés aux risques et faisait appel à des outils de gestion du risque qui confèreraient une assise à tout cadre de ce type. La lecture de cet ouvrage était importante, non seulement pour les décideurs mais aussi pour les hommes d'affaires, qui seraient ainsi informés des moyens de participer plus activement aux processus de réglementation, pour les organismes de normalisation, dont les activités pourraient être axées en priorité sur les risques les plus critiques, et pour les organismes d'évaluation de la conformité tout comme pour les autorités de surveillance des marchés afin d'accroître leur coordination avec d'autres instances de réglementation.

20. Le Président de G31000, organisation sans but lucratif, a expliqué que son organisation avait été créée dans le cadre d'un réseau social pour mieux faire connaître la norme ISO 31000. Il a présenté une enquête que son organisation avait réalisée concernant l'utilisation de cette norme.

21. Le Directeur de l'Institut d'État de normalisation et de certification du Bélarus a présenté un système expert pour l'évaluation des risques associés aux activités de normalisation. Il a expliqué que ces activités comportaient en elles-mêmes des risques étant donné qu'elles résultaient d'accords et de compromis lors de l'adoption des décisions.

22. Ce système expert pouvait faciliter la prise de décisions par les experts. En réponse à une question, il a expliqué que l'un des problèmes essentiels consistait à déterminer le niveau acceptable de risque dans le processus de gestion du risque. Ce niveau était déterminé par des experts qui utilisaient des coefficients différents selon le type de risque. Le système était mis à jour régulièrement afin que les données et coefficients soient réalistes.

23. L'un des participants a demandé aux auteurs de l'ouvrage jusqu'à quel point il fallait en faire connaître les enseignements (formation et communication d'informations) pour en percevoir les retombées. Le Président du Groupe d'experts a répondu que la principale difficulté consistait à se faire entendre du législateur, et en particulier à l'amener à comprendre le concept de l'ouvrage ainsi que l'importance et l'utilisation de sa mise en application, avant de s'adresser aux organismes de réglementation. Il a cité l'exemple de l'Australie où l'introduction du concept de gestion du risque dans les réglementations, tant au niveau fédéral qu'à celui des États, avait été couronnée de succès.

24. Le Coordonnateur du Groupe d'experts a ajouté que les participants au dernier séminaire en ligne avaient approuvé l'idée d'organiser des sessions de formation pour les organismes de réglementation avec le concours de l'un des participants, un représentant de l'Institute of Risk Management de Londres (Royaume-Uni), mais il fallait encore mettre en place un cadre institutionnel.

25. Le Groupe de travail a adopté le rapport sur les activités du Groupe d'experts.

26. En conclusion de la séance, le Président du Groupe de travail a remercié les intervenants et les auteurs de l'ouvrage.

## V. Atelier sur le thème «Introduction des questions relatives à la normalisation dans les programmes d'enseignement»

*Documentation:* ECE/TRADE/C/WP.6/2012/6 – Note de réflexion pour l'atelier sur le thème «Introduction des questions relatives à la normalisation dans les programmes d'enseignement», assortie d'une proposition de programme type sur la normalisation;

ECE/TRADE/C/WP.6/2012/7 – Projet de recommandation révisée I intitulée «Enseignement des questions relatives à la normalisation».

27. La Présidente a fait observer que l'enseignement de la normalisation, en tant que concept, faisait le lien entre enseignement et normalisation; en effet, l'enseignement était la pierre angulaire du développement économique des pays et le fil rouge qui accompagnait chacun dès l'enfance et tout au long de sa carrière professionnelle, après son passage à l'université. La normalisation était une pierre angulaire invisible de la société dont elle préservait la sécurité mais qui n'apparaissait souvent aux yeux du public que pendant les catastrophes. Il était indispensable d'inscrire la normalisation dans le cursus des filières d'enseignement non seulement technique, mais aussi non technique.

28. La Présidente a déclaré que l'enseignement et le renforcement des capacités étaient des activités ayant un rang de priorité élevé dans son organisation, la Physikalisch-Technische Bundesanstalt (PTB), qui comptait un certain nombre de projets en cours dans ce domaine, en collaboration avec des universités. En particulier, la PTB avait créé:

a) Une école internationale d'enseignement universitaire de la métrologie (<http://igsm.tu-bs.de>);

b) Un cours en ligne sur les infrastructures de qualité pour le développement durable, spécialement conçu pour les jeunes cadres des ministères du commerce et de l'industrie des pays membres de l'Association sud-asiatique de coopération régionale ([www.ptb.de/de/org/q/q5/flyer/2011-12-08%20saarc%20flyer%20green%20final%20web.pdf](http://www.ptb.de/de/org/q/q5/flyer/2011-12-08%20saarc%20flyer%20green%20final%20web.pdf));

c) Des guides traitant d'un certain nombre de sujets, notamment les règlements techniques, les infrastructures de qualité à l'échelon national, l'accréditation, la métrologie, etc., disponibles en plusieurs langues à l'adresse [www.ptb.de/en/org/q/q5/pub.htm](http://www.ptb.de/en/org/q/q5/pub.htm);

d) Une série d'études analysant les retombées sur la croissance, le commerce, l'innovation, etc., des interventions sur les infrastructures de qualité, la méthode utilisée leur étant commune ([www.ptb.de/de/org/q/q5/docs/broschueren/broschuere\\_Guide%207\\_measuring\\_the\\_impacts\\_of\\_quality\\_infrastructure\\_e.pdf](http://www.ptb.de/de/org/q/q5/docs/broschueren/broschuere_Guide%207_measuring_the_impacts_of_quality_infrastructure_e.pdf));

e) Des classes hebdomadaires organisées à l'intention des jeunes écoliers pour les initier à des disciplines techniques.

29. Prenant la parole au nom du Secrétaire exécutif, le Secrétaire exécutif adjoint de la CEE a rappelé que l'ONU avait commencé à préconiser un enseignement de la normalisation dès 1970. Or, plus de quarante ans plus tard, les choses avaient très peu avancé.

30. Il a encouragé les gouvernements à s'employer davantage à encourager les universités et établissements de formation à accroître et diversifier l'offre de cours et de programmes sur la normalisation.

31. Il a fait observer qu'il était nécessaire de favoriser la création de cours qui mettent en lumière le rôle que pourraient jouer les normes pour améliorer l'efficacité des entreprises et pour traiter les grandes questions de politique générale, par exemple, le changement climatique et le réchauffement planétaire, la mesure des progrès accomplis en vue d'une utilisation plus durable des ressources et l'incorporation des centres de production de faible envergure et éloignés dans des chaînes logistiques à l'échelle mondiale.

32. Prenant la parole au nom du Ministre de l'éducation de la région de Moscou, le Recteur de l'Université régionale d'État de Moscou a expliqué que, dans la Fédération de Russie, les normes fédérales officielles applicables à l'enseignement créaient un cadre de référence pour l'enseignement. Dans ce cadre, les universités pouvaient adapter leurs programmes en fonction des besoins des étudiants et du marché du travail.

33. Le Recteur a expliqué que ces normes ne comportaient pas d'obligation de faire de la normalisation une discipline à part entière ou un volet d'autres disciplines. Cependant, il est ressorti de l'analyse des programmes d'études réalisée par le Ministère que la normalisation était enseignée dans plusieurs universités et établissements d'enseignement, mais que l'offre était encore insuffisante.

34. À la suite de cette analyse, le Ministère allait recommander certaines réformes, concernant en particulier l'inscription des rudiments de la normalisation dans les programmes d'enseignement professionnel supérieur ainsi que dans les programmes de licence. Un projet pilote serait d'abord réalisé à la faculté d'économie de l'Université d'État de Moscou.

35. Pour le Secrétaire général de la CEI, il était temps que la prochaine génération d'administrateurs, d'ingénieurs, de chefs d'entreprise, de juristes et de responsables des réglementations comprenne mieux les avantages stratégiques de la normalisation. Les dirigeants de demain devaient avoir les compétences voulues pour participer à l'élaboration des règles du commerce mondial et ne pas laisser les autres le faire à leur place. L'enseignement était certes onéreux, mais l'absence de formation des experts et dirigeants de demain pourrait bien être coûteuse pour l'économie et enlever aux industriels leur avantage concurrentiel.

36. Les pays européens prenaient actuellement du retard et de nombreux autres pays, en particulier en Asie, avaient mis en place des stratégies d'enseignement de la normalisation. Plusieurs établissements européens se montraient maintenant favorables à cet enseignement. Le Conseil européen avait encouragé les États membres à améliorer la place accordée à la normalisation dans les programmes d'enseignement et les cursus universitaires.

37. La CEI apportait sa contribution, de concert avec l'ISO et l'UIT, pour promouvoir activement le dialogue entre les établissements universitaires et les milieux internationaux de la normalisation. Chaque année, elles organisaient ensemble la «Academic Week», et participaient conjointement aux activités de la Conférence de l'ICES (International Cooperation for Education about Standardization).

#### **Le point de vue des instances universitaires**

38. L'animateur de la séance, le Vice-Président de l'European Academy for Standardization (EURAS), a fait observer que la normalisation commençait à devenir un sujet à intégrer dans les principaux cours et n'était plus enseignée uniquement au niveau du troisième cycle universitaire.

39. La doyenne de l'Académie de normalisation, métrologie et certification a rappelé que la Fédération de Russie avait, depuis plus de cinquante ans, accumulé des informations sur l'enseignement et la formation en matière de normalisation. Elle a présenté le système d'enseignement supérieur du pays en faisant observer que la normalisation figurait dans les programmes d'enseignement sous la forme de modules spéciaux ainsi que dans les programmes de recyclage professionnel, les programmes de recherche et les programmes de doctorat.

40. Les universités techniques jouaient un rôle de premier plan dans l'enseignement conduisant à la licence et au master en normalisation et métrologie (environ 500 diplômés par an) ainsi qu'en gestion de la qualité (environ 2 000 diplômés par an). Les cours de normalisation, de métrologie et de certification n'étaient pas obligatoires pour les économistes ou les juristes. Les économistes pouvaient opter pour des cours de gestion qui couvraient ce sujet. Dans le cas des juristes, l'offre était très rare.

41. Le cursus des gestionnaires comprenait un cours de «normalisation, métrologie et certification» d'un niveau raisonnable ainsi qu'un certain nombre de cours en rapport avec les systèmes de gestion qui faisaient une large place à la normalisation; le recyclage professionnel contribuait à combler les lacunes des programmes généraux d'enseignement et aidait les experts à se tenir à jour de l'actualité d'une discipline dynamique et en évolution rapide. Il y avait toutefois pénurie de spécialistes dans ce domaine.

42. Un professeur associé de normalisation de la Rotterdam School of Management a fait observer que cette pénurie se faisait également sentir en Europe où elle était due principalement au fait: a) que la normalisation avait la réputation d'être un sujet ennuyeux; b) que les programmes universitaires étaient déjà surchargés; et c) que peu de professeurs et de doyens de faculté connaissaient bien le sujet ou étaient conscients de son importance.

43. Pour régler ces problèmes, les pays doivent: a) accroître la participation de l'industrie, à la fois pour qu'elle apporte aux universitaires des connaissances spécialisées et pour qu'elle fasse mieux connaître et comprendre ses besoins; b) inclure la normalisation parmi les disciplines obligatoires pour l'obtention des diplômes de fin d'études; et c) mettre des exemples intéressants à la portée des enseignants et leur proposer des méthodes d'enseignement attrayantes, telles que le programme mis au point par la CEE.

44. Ce professeur associé a ajouté qu'il fallait inscrire ces activités dans une politique et un plan d'action cohérents sur le plan national, en les dotant de ressources appropriées et en créant un groupe directeur national comprenant des représentants du Gouvernement, de l'industrie et du monde universitaire.

45. Un professeur de l'Université technique de Berlin a donné un exemple d'expérience réussie de cette université, dont un nombre croissant d'étudiants ont obtenu un diplôme en normalisation et reçu simultanément un certificat DIN.

46. Ce professeur convenait qu'il était généralement difficile d'introduire de nouveaux cours dans un programme d'études. Pour rivaliser avec les cours existants, la normalisation devait faire l'objet d'une demande clairement exprimée de la part de l'industrie, se distinguer par l'excellence des travaux de recherche, et enfin être mieux connue et figurer parmi les disciplines enseignées dans toutes les facultés. D'autres facteurs pouvaient y contribuer: conférences par des spécialistes invités, exposés interactifs et relation étroite avec les praticiens, y compris les industriels et les organismes de normalisation nationaux.

47. Les intervenants estimaient d'un commun accord qu'il fallait, dans un plan d'action visant à inclure la normalisation dans les programmes d'études, tenir compte de la structure du système de normalisation et du système éducatif du pays, afin de parvenir à une combinaison appropriée d'approches «descendantes» et «ascendantes».

48. Même si une présentation commune de l'enseignement de la normalisation au niveau international semblait encore prématurée à plusieurs experts, il pourrait être possible à l'avenir d'instituer un diplôme officiel commun qui permettrait aux experts d'exercer dans la sphère internationale de la normalisation. En conclusion du débat, l'animateur de la séance a ajouté qu'il existait sur l'Internet un grand nombre de modules gratuits que les professeurs pouvaient utiliser.

### Rôle des organismes de normalisation

49. Le Secrétaire général de la CEI, qui animait la séance, a fait observer que la qualité de l'enseignement de la normalisation avait une incidence sur les organismes de normalisation étant donné que des experts instruits établiraient de meilleures normes. Les organismes de normalisation étaient le sujet même des cours de normalisation et c'est pourquoi la CEI, l'ISO et l'UIT, tout comme le CEN/CENELEC, encourageaient activement le dialogue avec les établissements universitaires.

50. Le représentant de l'ISO a déclaré que son organisation accordait un rang de priorité élevé à l'enseignement, ce que montrait bien son plan stratégique. L'ISO encourageait les professeurs d'université à participer au processus de normalisation et s'efforçait d'établir des liens avec les étudiants en stimulant leur intérêt et leur curiosité.

51. L'ISO avait pris des initiatives particulièrement importantes: a) le prix ISO, qui récompense l'excellence dans le travail des universités; b) le WSC Academic day; c) la mise au point et à disposition d'un grand nombre d'études de cas sur les avantages économiques des normes élaborées sur la base d'une méthode commune; et d) la possibilité d'avoir accès à un ensemble de matériaux d'enseignement sur la normalisation.

52. L'ISO coopérait également avec l'Université de Genève en organisant un «diplôme de maîtrise en normalisation, réglementation sociale et développement durable». Le Directeur de ce programme a exposé le concept qui sous-tendait ce diplôme, unique en son genre en Europe, dans la mesure où il associait le développement durable, la gouvernance participative et la normalisation.

53. Les demandes d'inscription à ce cours étaient plus nombreuses que les places disponibles, et les étudiants ne jugeaient pas la matière ennuyeuse. Le cours avait une orientation pédagogique interdisciplinaire associant la sociologie et l'économie, entre autres. Le programme préparait les étudiants à travailler dans des organismes internationaux de développement, des ONG, des organisations internationales, ainsi que des organismes nationaux et internationaux de normalisation.

54. Le Vice-Président du CENELEC a présenté le plan directeur de son organisation pour l'enseignement de la normalisation. Ce plan avait pour but d'accroître le nombre de personnes comprenant l'intérêt des normes, d'améliorer les compétences de ceux qui voulaient participer au processus de normalisation et de faire figurer l'enseignement de la normalisation parmi les préoccupations politiques en Europe.

55. Le plan directeur du CENELEC procédait de la politique de l'organisation en matière d'enseignement de la normalisation, adoptée en 2010 et appliquée à l'aide d'un plan de mise en œuvre annuel. Ce plan: a) définissait «l'enseignement de la normalisation»; b) présentait le contexte et les problèmes à résoudre; c) définissait les parties prenantes; et d) proposait les principaux volets et activités tant au niveau européen qu'au niveau national.

56. Le plan associait deux approches complémentaires: une approche descendante, qui consistait à travailler avec des intermédiaires tels que les universités et instituts de recherche afin d'accroître l'offre de cours, et une approche ascendante, qui correspondait aux activités conçues pour stimuler directement l'intérêt des étudiants et des enseignants. Il comportait également trois grands volets: renforcer les capacités, mobiliser des parties prenantes de premier plan, et toucher les groupes cibles possibles.

57. Le CENELEC était prêt à coopérer avec l'ISO, la CEI et l'UIT ainsi qu'avec toutes les parties prenantes. Dans le cadre de son plan, en juin 2012, le CEN/CENELEC avait organisé avec l'Institut européen des normes de télécommunication (ETSI) la première conférence européenne sur l'enseignement de la normalisation, à laquelle avaient participé plus d'une centaine d'experts d'organismes nationaux de normalisation, du monde des affaires, des milieux universitaires et des autorités.



58. Le chef du Département des Commissions d'étude de l'UIT-T a expliqué qu'en 2010 l'UIT avait décidé de s'ouvrir au monde universitaire et comptait à présent parmi ses membres 49 établissements universitaires. Elle avait créé un Groupe ad hoc sur l'éducation en matière de normes, qui avait tenu sa première réunion pendant l'atelier sur l'enseignement de la normalisation organisé conjointement par l'UIT, le GISFI, le DS et le CTIF, en octobre 2012 au Danemark. Un second atelier aurait lieu à Kyoto à l'occasion de la conférence Kaleidoscope en avril 2013.

59. Les autres activités entreprises par l'UIT pour mieux faire connaître la normalisation dans les milieux universitaires étaient les suivantes:

- a) Le World Standards Cooperation Academic day, organisé avec l'ISO et la CEI;
- b) La publication de contributions des universités à l'établissement des rapports de veille technologique de l'UIT-T;
- c) L'octroi d'un prix récompensant le meilleur article sur la normalisation;
- d) L'accueil de professeurs et d'étudiants en qualité d'observateurs du processus d'élaboration d'une norme;
- e) Une série de conférences ouvertes aux universitaires et étudiants;
- f) Un programme de stages.

#### **Le point de vue des gouvernements**

60. La Vice-Doyenne du Département d'ingénierie mécanique de l'Université technique de Sofia a donné un aperçu des cours qui y étaient enseignés: gestion de la qualité, métrologie, systèmes de gestion et autres disciplines liées à la normalisation. L'Université proposait également un programme de doctorat en normalisation. La Vice-Doyenne a insisté sur le rôle des gouvernements dans l'appui à apporter aux établissements d'enseignement afin qu'ils participent au processus de normalisation.

61. Le représentant de la Commission européenne a estimé, comme les autres orateurs, que la normalisation était un volet essentiel de la politique et que l'enseignement pouvait beaucoup contribuer à renforcer le système de normalisation, et à avoir ainsi un effet positif sur le développement et l'innovation.

62. Les initiatives récentes au niveau européen avaient été les suivantes: a) une communication de la Commission européenne sur la politique industrielle, qui reconnaissait clairement la nécessité d'accroître les investissements dans le capital humain et les compétences ([http://ec.europa.eu/enterprise/policies/industrial-competitiveness/industrial-policy/index\\_en.htm](http://ec.europa.eu/enterprise/policies/industrial-competitiveness/industrial-policy/index_en.htm)); et b) une communication intitulée «Repenser l'éducation», qui donnait aux États Membres des orientations dès lors que la normalisation aller figurer parmi les compétences clefs ([http://ec.europa.eu/education/news/rethinking\\_en.htm](http://ec.europa.eu/education/news/rethinking_en.htm)).

Les questions en suspens au niveau européen comprenaient: a) la nécessité d'une meilleure harmonisation entre les pays de l'Union européenne, bien que l'enseignement soit une responsabilité nationale; et b) une stratégie pour que les organismes nationaux de normalisation participent de manière plus efficace à la mise au point du contenu des modules éducatifs sur la normalisation.

63. Une représentante de l'ONUDI a exposé les activités de son organisation en matière de renforcement des capacités et d'éducation. L'institut de recherche de l'ONUDI était en train de mettre au point des cours sur les infrastructures de qualité en appliquant la démarche des «3 C» – compétitivité, conformité aux exigences du marché et connectivité.

64. En outre, l'ONUDI et l'ISO avaient élaboré ensemble un manuel sur l'évaluation de la conformité («Bâtir la confiance»), qui pourrait être utilisé pour la formation. L'ONUDI apportait son soutien à trois centres de formation qui offraient des services éducatifs concernant les essais, la métrologie et le calibrage ainsi que les essais sur les produits alimentaires, en Asie centrale, dans le Caucase et dans la partie occidentale de la CEI.

65. La délégation biélorussienne a présenté les travaux de l'institut pour l'amélioration des qualifications en matière de normalisation, de métrologie et de gestion de la qualité. L'institut coopérait avec l'organisme national de normalisation du Bélarus, Gosstandart, et proposait également un enseignement supplémentaire destiné aux adultes. Il avait élaboré pour les étudiants un programme de deux ans qui débouchait sur un diplôme d'études supérieures, ainsi qu'un certain nombre de cours de courte durée. Le programme prévoyait cinq cents heures de cours et cinq cents heures de travail personnel. Il comportait des cours de métrologie, de normalisation et de gestion de la qualité.

#### **La voie à suivre: initiatives novatrices et contribution de la CEE**

66. L'animateur de la séance, qui est professeur à l'Université d'Hambourg (Allemagne), a noté l'intérêt accru des parties prenantes, y compris les organismes de normalisation, pour l'enseignement classique de la normalisation.

67. Un professeur associé de l'Université de Chubu (Japon) a exposé l'expérience acquise par son université dans l'enseignement de la normalisation, puis a présenté deux jeux de société qui avaient été entièrement élaborés, depuis leur conception jusqu'à la réalisation du produit final, par les étudiants. L'un avait pour but de familiariser le public avec les symboles utilisés dans les normes environnementales, et l'autre de montrer le rôle des normes dans la vie quotidienne. Les deux jeux, auxquels de nombreux participants se sont essayés pendant la pause déjeuner, ont été offerts au secrétariat de la CEE par les étudiants de l'Université de Chubu.

68. Une représentante de l'Institut polytechnique de Porto (Portugal) a présenté le programme de maîtrise en systèmes de gestion intégrée, qui comportait des cours sur la gestion de la qualité, les audits et les systèmes de gestion intégrée. L'un des cours présentait également le système portugais de contrôle de la qualité (normalisation, métrologie, par exemple).

69. Cette représentante a ensuite exposé le «Project Juventude», lancé au Portugal en 2008-2009 afin de mieux faire comprendre aux jeunes l'importance stratégique de la normalisation et de les familiariser avec les normes, y compris en faisant appel à des dessins animés à caractère pédagogique.

70. En France, le Ministère de l'éducation a créé, en partenariat avec l'organisme national de normalisation (AFNOR), un réseau national de formateurs en normalisation. Pour atteindre ce but, il était important, à des fins éducatives, de donner accès aux normes à un prix très peu élevé et de mettre à la disposition des enseignants un matériel pédagogique très utile.

71. Dans une note écrite dont le secrétariat a donné lecture, le Ministère letton de l'éducation et des sciences apportait son appui aux efforts déployés pour inclure la normalisation dans l'enseignement classique. Il a également insisté sur le caractère volontaire de ces programmes.

72. Une représentante du Ministère suédois de l'éducation a signalé que, dans son pays, les établissements d'enseignement supérieur décidaient eux-mêmes de la structure des programmes éducatifs. Il n'appartenait pas au Gouvernement de faire des recommandations ou d'encourager les établissements à dispenser un cours particulier ou à introduire une discipline dans les programmes existants. Au lieu de cela, d'autres parties prenantes, telles

que les organismes de normalisation, les milieux d'affaires, etc. devaient exprimer les besoins en matière d'enseignement de la normalisation et les porter à la connaissance des établissements d'enseignement.

73. Plusieurs délégations se sont déclarées en faveur de la position exprimée par la Suède.

74. Le secrétariat a alors présenté le «Programme type sur la normalisation» (ECE/TRADE/C/WP.6/2012/6) et a invité les délégations à faire part de leurs observations à son sujet.

75. Une observation, communiquée par écrit par le Ministère de l'éducation de la République de Moldova, a été lue par le représentant de ce pays. Tout en exprimant un large soutien en faveur de ce document, le Ministère souhaitait que le module relatif à la métrologie puisse être élargi avec l'adjonction d'informations sur les étalons de mesure, les dimensions physiques et les unités. D'autres volets, concernant en particulier l'élaboration des normes et l'évaluation de la conformité, devraient également être ajoutés.

76. Le Vice-Président du WP.6 s'est exprimé en faveur du programme type de la CEE. Il a déclaré que le Bélarus avait étudié le document avec soin et avait décidé de mettre en place un programme portant sur la normalisation dans les universités.

77. La délégation biélorussienne a ensuite fait un certain nombre de suggestions pour améliorer le texte du document présenté par le secrétariat. Il serait tenu compte de ces suggestions dans une version révisée qui serait diffusée par la suite. La délégation allemande a jugé le programme très utile et noté que les questions en rapport avec les normes et les brevets devaient être prises en considération dans le programme.

78. Un professeur de l'Université Erasmus a déclaré que le document de la CEE était un bon compromis mais a suggéré d'ajouter des modules sur le rôle de la normalisation dans l'innovation ainsi que sur celui de la science dans la normalisation, et de faire une plus large place à l'élaboration des normes.

79. Un professeur de l'Université technique de Berlin a suggéré de modifier le titre du programme afin de faire apparaître que l'enseignement portait non seulement sur les normes, mais aussi sur d'autres sujets tels que les réglementations et les infrastructures de qualité. Il a également suggéré que si l'enseignement devait être adapté en fonction de l'auditoire auquel il s'adressait, il faudrait modifier en conséquence l'équilibre entre les différents modules.

80. À la fin de l'atelier, le Groupe de travail a:

- Remercié les orateurs et les participants de leur contribution;
- Décidé qu'il fallait mettre en place une nouvelle initiative sur l'«enseignement de la normalisation» dans le cadre de l'équipe START et chargé le secrétariat d'entamer les consultations nécessaires afin de faire participer à ce projet les parties prenantes intéressées;
- Encouragé les délégations à envoyer de nouvelles observations concernant le programme et le texte de la Recommandation I pour la fin décembre;
- Adopté à titre provisoire la Recommandation I avec quelques modifications et demandé au secrétariat de l'afficher sur le site Web de la CEE à l'adresse suivante: <http://www.unece.org/index.php?id=30034>;
- Demandé au secrétariat d'inviter d'autres comités sectoriels et groupes de travail de la CEE (outre le CEFACT-ONU) à contribuer à cette initiative intersectorielle;
- Demandé également au secrétariat et au Bureau s'il était matériellement possible d'établir et de publier une compilation des bonnes pratiques (des gouvernements, milieux universitaires, organismes de normalisation, etc.) dans ce domaine.

## V. Coopération en matière de réglementation

### A. Débat de haut niveau sur la coopération en matière de réglementation

81. Le représentant des États-Unis a déclaré qu'à partir du moment où les approches réglementaires des États-Unis divergeaient de celles de leurs partenaires commerciaux, les exportateurs, producteurs et consommateurs risquaient de devoir supporter des contraintes et dépenses inutiles. Le décret présidentiel 13609 visant à promouvoir la coopération internationale en matière de réglementation avait pour but de réduire ces dépenses en remédiant aux différences superflues entre les prescriptions réglementaires en vigueur et en empêchant que de nouvelles différences apparaissent. Il avait également pour but de contribuer à promouvoir de bonnes pratiques en matière de réglementation au niveau international, par exemple la consultation du public et les analyses d'impact de la réglementation. Cet effort de coopération internationale en matière de réglementation s'inscrivait dans le cadre des actions engagées par les États-Unis au niveau national.

82. Un nouveau cadre institutionnel avait été mis en place pour la coopération internationale en matière de réglementation, et c'est au groupe de travail chargé des questions de réglementation qu'il incombait de coordonner les activités dans ce domaine. Le décret présidentiel imposait également de nouvelles obligations à d'autres organismes de réglementation, qui devaient notamment:

a) Rendre compte chaque année des activités de coopération internationale en matière de réglementation dont on pouvait raisonnablement penser qu'elles conduiraient à d'importantes réglementations, dans le cadre de l'aperçu des priorités de chaque organisme en matière de réglementation;

b) Inclure dans leurs plans visant à réformer des règlements en vigueur certaines réformes réglementaires qui remédieraient à des différences superflues entre les prescriptions réglementaires des États-Unis et celles de leurs principaux partenaires commerciaux. Une telle action pourrait être entamée par des organismes qui s'appuieraient sur les éléments de preuve fournis par des acteurs du secteur public.

83. Les activités des États-Unis liées à la coopération internationale en matière de réglementation comportaient des partenariats bilatéraux: a) le Forum de coopération de haut niveau en matière de réglementation avec l'Union européenne; b) le Conseil de coopération de haut niveau en matière de réglementation avec le Mexique; et c) le Conseil de coopération en matière de réglementation avec le Canada. Les États-Unis participaient également aux travaux d'organisations internationales telles que l'Organisation de coopération économique Asie-Pacifique et l'Organisation de coopération et de développement économiques.

84. En réponse à la question, posée par le Président du Groupe d'experts de la gestion du risque dans les systèmes de réglementation, concernant la manière dont les outils de gestion du risque étaient appliqués dans le système de réglementation des États-Unis, ce représentant a précisé que les décrets indiquaient explicitement que les réglementations devaient être fondées sur des éléments de preuve et, le cas échéant, qu'il fallait procéder à une évaluation des risques devant faire l'objet d'une réglementation. Référence a également été faite à l'analyse d'impact de la réglementation ainsi qu'à d'autres techniques de gestion du risque. Aux États-Unis, les activités en matière de réglementation s'appuyaient sur une longue pratique de l'évaluation et de la gestion du risque.

85. Le Ministre de la Commission économique eurasiennne chargé de la réglementation technique a présenté les réalisations de la Commission et ses travaux en cours concernant les normes et règlements techniques. Parmi ces réalisations, la Commission avait approuvé:

a) une liste unifiée de produits assujettis à une évaluation de la conformité; b) un calendrier pour l'élaboration des règlements techniques et normes inter-États de l'Union douanière; et c) le règlement intérieur de la Commission dans ce domaine.

86. La pratique de la Commission en matière de réglementation entérinait les consultations publiques. Des comités et sous-comités consultatifs, composés de vice-ministres, de représentants d'entreprises et d'autres parties prenantes, établissaient des projets de document qui étaient affichés sur le site Web pour faire l'objet d'un examen public pendant au moins soixante jours.

87. Des observations ont été reçues de l'Union douanière, des pays de la CEI et d'autres partenaires commerciaux. Les observations et suggestions concernant le projet de réglementation technique ont également été affichées pour informer le public. Les documents étaient ensuite examinés au moins deux fois par un comité consultatif qui étudiait également les résultats de l'analyse d'impact de la réglementation.

88. L'adoption d'un nouveau règlement technique entraînait l'établissement d'une liste correspondante de normes pour l'application des prescriptions réglementaires ainsi que pour la vérification de la conformité aux exigences. La liste, qui faisait également l'objet d'une consultation publique, comprenait de préférence des normes «inter-États» adoptées sur la base des normes internationales ou européennes, sauf lorsque ces normes ne correspondaient pas aux objectifs de l'instance de réglementation ou ne tenaient pas compte des spécificités climatiques et géographiques.

89. Le principe d'une reconnaissance mutuelle s'appliquait à tous les essais et évaluations de conformité réalisés par un organisme de certification de l'un ou l'autre des trois États membres. Un registre unifié des organismes de certification et des laboratoires d'essai ainsi qu'un registre des certificats délivrés et déclarations de conformité étaient disponibles en ligne.

90. Les organismes d'accréditation travaillaient en toute indépendance en se référant à la norme ISO/IEC 17000 et en se conformant à la décision n° 768/2008/CE et au règlement (CE) n° 765/2008. Les efforts se poursuivaient en vue d'harmoniser les systèmes nationaux d'accréditation des pays membres de l'Union douanière et de garantir la reconnaissance internationale des résultats des évaluations de la conformité.

91. Un système de surveillance commun des marchés a été mis en place pour l'Union douanière et l'Espace économique commun. Ce système comprenait des organismes nationaux indépendants chargés de la surveillance dans leur pays; un système d'information donnant des indications détaillées sur ces organismes et leur champ opérationnel; la mise au point de programmes nationaux de surveillance et un système commun de formation des inspecteurs.

92. Quelques accords plus spécifiques en rapport avec la surveillance des marchés, qui en étaient encore au stade de l'élaboration, précisaient les exigences auxquelles devaient satisfaire les acteurs du marché, par exemple les producteurs et les fournisseurs, ainsi que les parties prenantes qui réalisaient une évaluation de la conformité. La prochaine étape consisterait à créer un système informatisé qui renseignerait les acteurs du marché au sujet des procédures et des risques. Les travaux se poursuivaient aussi en vue d'élaborer une politique d'unification des moyens de mesure sur le territoire de l'Union douanière et dans l'Espace économique commun.

93. L'Union douanière attachait une grande importance à la coopération internationale, son objectif ultime étant de concrétiser le principe «une prescription, un essai et un certificat». Elle collabore activement avec l'Allemagne et avec les organismes internationaux de normalisation, y compris la CEI, s'agissant en particulier des questions liées à l'évaluation de la conformité, des méthodes d'essai en rapport avec les objets radioélectroniques, des ateliers et de l'apprentissage par la pratique.

94. Le Président du Sous-Comité de l'APEC chargé des normes et de la conformité a présenté les activités de coopération en matière de réglementation réalisées dans le cadre du Forum de coopération économique Asie-Pacifique.

95. La coopération en matière de réglementation avait pour but d'améliorer l'efficacité et l'applicabilité des règlements et d'accroître la confiance du public. Elle s'inscrivait dans le cadre du Sous-Comité, lequel s'efforçait de promouvoir une harmonisation avec les normes et systèmes de conformité internationaux; il avait organisé un certain nombre d'activités, notamment dans les secteurs des bâtiments commerciaux, du matériel électrique et des réseaux intelligents.

96. Le Sous-Comité avait récemment concentré son attention sur l'enseignement, en organisant une conférence sur les méthodes novatrices d'enseignement de la normalisation et en contribuant à l'Academic Day organisé par la World Standard Cooperation (WSC) à Bali (Indonésie). Un nouveau projet comprenant un programme de formation et d'échange allait démarrer en 2013.

97. Un autre sujet important pour le Sous-Comité consistait à élaborer une méthode d'évaluation de l'équivalence des règlements techniques et des normes, qui reposerait sur la comparaison des prescriptions et des indicateurs utilisés pour l'évaluation de la conformité. Une conférence sur l'équivalence des règlements techniques et des normes avait eu lieu à Moscou, en décembre 2012. En réponse à une question de l'un des participants, le représentant de l'APEC a déclaré que les outils de gestion du risque seraient utiles pour déterminer l'équivalence, car si le niveau du risque résiduel était le même, deux règlements pourraient être considérés comme équivalents.

98. Le représentant de l'OCDE a demandé comment il serait possible de quantifier les bienfaits de la coopération en matière de réglementation et de remédier aux divergences qui apparaissaient dans la mise en œuvre de normes harmonisées.

99. Le représentant des États-Unis a fait observer qu'il n'existait pas beaucoup d'informations sur la quantification des bienfaits. La démarche adoptée par les États-Unis, de concert avec le Mexique et le Canada, consistait à s'en remettre aux communications des acteurs du secteur public. L'administration des États-Unis comptait bien être en mesure d'établir des estimations quantifiables. Certains règlements qui avaient une incidence sur le commerce international feraient l'objet d'une analyse coûts-avantages, de sorte que des estimations deviendraient disponibles. Par contre, il n'existait pas d'estimation globale.

100. Le représentant des États-Unis a reconnu que des divergences dans la manière d'appliquer les règlements pouvaient créer des différences inutiles entre les systèmes de réglementation des partenaires commerciaux. Dès lors qu'un règlement était adopté, il était possible d'agir concrètement, par exemple en mettant en commun les résultats des essais et en définissant des procédures d'application communes.

101. Une représentante de l'Union des industriels et des entrepreneurs de Russie a expliqué que son organisation, dont les membres créaient plus de 60 % du PIB du pays, avait un comité, spécialisé dans les règlements techniques, la normalisation et l'évaluation de la conformité, qui s'efforçait de faire participer l'industrie à la réforme des règlements techniques dans la Fédération de Russie et de renforcer la coopération internationale dans ce domaine.

102. Cette représentante a rappelé qu'en 2011 son organisation avait créé l'«Équipe spéciale 8» qui s'employait à mettre en place un espace d'échange commun entre l'Union européenne et la Fédération de Russie et à améliorer la reconnaissance mutuelle des essais et certifications de produits.

103. En 2012, l'Équipe spéciale avait élaboré des recommandations en vue du rapprochement des systèmes de réglementation technique de l'Union européenne et de la Fédération de Russie, concernant dans les deux cas les questions dites horizontales (normalisation, accréditation, surveillance des marchés, évaluation de la conformité) et les réglementations techniques applicables dans certains secteurs industriels ayant un rang de priorité élevé. Les recommandations devaient être présentées sous la forme d'un «Livre blanc» à la réunion au sommet des dirigeants de la Fédération de Russie et de l'Union européenne en décembre 2012.

104. L'Union a également participé activement en tant que partie prenante aux négociations menées entre le CEN/CENELEC et Rosstandard au sujet de leur accord de coopération (voir plus loin).

## B. Initiatives sectorielles de la CEE

*Documentation:* ECE/TRADE/C/WP.6/2012/8 – Rapport d'activité sur l'Initiative sectorielle pour l'industrie des télécommunications;

ECE/TRADE/C/WP.6/2012/9 – Rapport de situation sur l'Initiative sectorielle concernant les engins de terrassement;

ECE/TRADE/C/WP.6/2012/10 – Rapport de situation sur l'Initiative concernant les équipements utilisés en milieu explosif.

105. En 2012, les participants à l'Initiative sectorielle concernant les équipements utilisés en milieu explosif ont continué à promouvoir les objectifs réglementaires communs (ORC) qui avaient été adoptés par le Groupe de travail en 2009. Les ORC avaient été présentés au cours de la Conférence internationale sur les équipements et services en milieu explosif qui s'était tenue à Dubaï (Émirats arabes unis) en mars 2011. L'Autorité de la normalisation et de la métrologie des Émirats a déclaré souhaiter appliquer des éléments des ORC dans sa législation concurrentement avec les normes internationales de la CEI et le système IECEx.

106. Un Groupe de travail, créé au sein de l'Équipe spéciale 8 de la RSPP a été chargé d'élaborer des propositions en vue de réformer les règlements techniques dans ce secteur de l'Union douanière et de l'Union européenne. Il a recommandé aux deux partenaires d'utiliser les ORC pour adapter leur législation à l'avenir.

107. Les participants à la huitième réunion de l'Initiative sectorielle, tenue à Calgary (Canada) en septembre 2012, se sont montrés très favorables à la réalisation de l'initiative de la CEE par les membres de l'IECEx, la CEI, le secteur des affaires et les organismes de réglementation. Des ateliers devaient être organisés à l'intention des organismes de réglementation en Amérique du Sud, en Europe et en Asie.

108. Dans le cadre de l'Initiative pour l'industrie des télécommunications, il a été proposé d'appliquer le Modèle international de la CEE aux produits du secteur de l'information et des télécommunications. Sept ORC avaient alors été adoptés par le Groupe de travail en 2004. Les ORC étaient de bons exemples de règlements favorables au commerce pour ces types de produits; cependant les États Membres de l'ONU s'étaient montrés peu pressés à suivre cette approche dans leur législation nationale.

109. Le Modèle international de la CEE pourrait être employé dans le contexte des négociations de l'OMC relatives au secteur des télécommunications, et c'est là l'objet des travaux réalisés actuellement dans le cadre de l'Initiative pour l'industrie des télécommunications.

110. En 2003, le Groupe de travail avait entrepris une Initiative sectorielle concernant les engins de terrassement. Un premier cadre type de réglementation avait été adopté en 2004 puis révisé en 2009, et plus récemment des activités avaient été entreprises en vue d'élaborer un certificat type de conformité et d'aborder les questions de «gestion du risque» et de «surveillance des marchés». Depuis 2004, des séminaires de formation avaient été organisés en Chine, dans la Fédération de Russie, au Chili, en Inde, en Argentine, au Brésil, en République de Corée et au Viet Nam afin de mieux faire connaître ce projet. L'Initiative sectorielle continuait de leur apporter une aide.

111. Le Groupe de travail a adopté les rapports de situation sur les initiatives sectorielles concernant les équipements utilisés en milieu explosif, l'industrie des télécommunications et les engins de terrassement.

## VI. Pratiques en matière de normalisation et de réglementation

112. Le Secrétaire général de la CEI a fait ressortir le rôle important que jouaient les normes pour les organismes de réglementation, ainsi que leur large utilisation dans la pratique gouvernementale. Par exemple, la Banque mondiale assortissait d'une obligation d'appliquer les normes internationales de la CEI les prêts qu'elle accordait pour le renforcement des capacités. Le Secrétaire général a encouragé les organismes de réglementation à participer plus largement à l'élaboration des normes, y compris en proposant de nouvelles normes en cas de besoin.

112-1. La CEI réalisait des programmes auxquels les gouvernements pouvaient faire appel pour vérifier la sécurité et la qualité des produits qui arrivaient sur leur marché, notamment les programmes de l'IECEE pour une énergie électrique efficace (E3) et pour l'étiquetage mondial des moteurs dans le cas des moteurs industriels. Il s'est félicité des résultats de la coopération entre la CEE et la CEI, et en particulier du système IECEx, en faisant mention de la première Conférence internationale sur les équipements et services en milieu explosif, tenue à Dubaï en février 2012.

113. La délégation biélorussienne a ajouté qu'en 2015 l'Assemblée générale de la CEI aurait lieu au Bélarus.

114. Le Directeur adjoint de Rosstandard a présenté les résultats obtenus et les problèmes rencontrés en matière de normalisation dans la Fédération de Russie. L'une des principales orientations stratégiques de son organisation consistait à soutenir un développement durable fondé sur les trois grands piliers que sont la croissance économique, l'intégrité environnementale et l'équité sociale.

115. Rosstandard coopérait étroitement avec les organisations internationales et régionales, en particulier la CEI, l'ISO, le CEN/CENELEC, l'EASC et l'APEC. Les normes russes étaient à 45 % en harmonie avec les normes internationales. Pour adopter ces dernières, il fallait les faire traduire en russe, et c'était là un sujet de préoccupation de longue date et récurrent.

116. Les experts russes participaient à l'élaboration de plus de 60 % des projets de norme de l'ISO et de la CEI. Les secteurs les plus actifs dans lesquels la Fédération de Russie était représentée comprenaient notamment l'industrie pétrolière et gazière, l'informatique, le génie mécanique et les nanotechnologies. Cependant, un petit nombre seulement de comités techniques et comités sectoriels étaient dirigés par des Russes dans le système international de normalisation. La Fédération de Russie allait accueillir l'Assemblée générale de l'ISO en 2013.



117. La Fédération de Russie négociait avec le CEN/CENELEC un accord de coopération qui devait être signé vers la fin de 2012. Cet accord permettrait à la Fédération de Russie de participer à l'élaboration des normes du CEN et du CENELEC et vice et versa. La Fédération de Russie adopterait les normes du CEN/CENELEC et supprimerait les normes qui s'avèreraient incompatibles.

118. La plupart des règlements techniques de l'Union douanière étaient établis sur la base des normes inter-États de l'EASC. La Fédération de Russie participait à la plupart des comités techniques de l'EASC. En 2012, celui-ci avait adopté environ 1 300 normes inter-États, dont la plupart avaient été mises au point par la Fédération de Russie. Le nombre des normes inter-États avait beaucoup augmenté.

119. Le représentant du CEN/CENELEC a donné un aperçu de leur portefeuille de normes et fait le point des activités en cours. Celles-ci concernaient essentiellement:

- a) L'appui à apporter aux pays membres pour la mise en œuvre du nouveau règlement sur la normalisation européenne;
- b) La coopération internationale, s'agissant en particulier de renforcer la coopération avec l'ISO et la CEI et d'apporter un appui aux initiatives en matière de réglementation, par exemple les accords de libre-échange;
- c) La technologie et l'innovation, en particulier, les réseaux intelligents et l'efficacité énergétique;
- d) Les outils, services et compétences à fournir aux petites et moyennes entreprises.

120. Un autre volet important était la préparation d'un accord de coopération avec Rosstandard, qui devait être signé à la fin de 2012. Cet accord ferait partie d'un large réseau d'accords que le CEN/CENELEC avait conclus avec les partenaires commerciaux les plus importants en Europe.

121. L'accord avait pour but de permettre et faciliter un transfert de connaissances ainsi que d'améliorer les débouchés commerciaux et les possibilités d'investissement sur le plan bilatéral en encourageant l'utilisation de normes identiques dans des domaines prioritaires identifiés par les acteurs de l'industrie. Les secteurs qui avaient manifesté un intérêt particulier concernaient les produits de construction (les Eurocodes par exemple), les dispositifs médicaux, les chemins de fer ainsi que le pétrole et le gaz.

122. Le représentant de la Commission européenne a présenté le «Paquet normalisation», qui comportait une «Communication politique exposant une vision stratégique de la normalisation au cours de la prochaine décennie» (COM 311/2011) et un «Règlement relatif à la normalisation européenne» (UE n° 1025/2012) qui avait été adopté par le Conseil européen en octobre 2012. Ce règlement est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2013.

123. Le règlement s'inscrivait dans le contexte de la stratégie «Europe 2020» et tirait parti des bons résultats de la normalisation européenne. Il avait pour but:

- a) De favoriser une mise à disposition plus rapide des normes harmonisées requises;
- b) D'encourager une participation sans exclusive au processus de normalisation, s'agissant en particulier de la représentation des PME, des parties prenantes sociétales, des universitaires et des autorités;
- c) De confirmer le rôle de la normalisation en tant qu'outil stratégique à l'appui de la législation et des politiques de l'Union qui s'appliquaient à la fois aux produits et aux services;

d) De réexaminer la normalisation dans le domaine des TIC, en autorisant un renvoi à certaines spécifications techniques des TIC dans les marchés publics; e) D'aligner les procédures en vue de l'utilisation de normes harmonisées à l'appui de la législation de l'Union relative à l'harmonisation;

e) D'améliorer les fondements juridiques du financement de la normalisation, s'agissant spécifiquement des organismes nationaux de normalisation et des associations de parties prenantes européennes.

124. Le règlement nécessiterait un travail de mise en œuvre à court, à moyen et à long terme, y compris la création d'un nouveau comité, la mise en place d'un système de notification pour toutes les parties prenantes et l'adoption d'un nouveau vade-mecum sur la normalisation européenne.

## **IX. Examen des faits nouveaux en matière d'évaluation de la conformité et d'accréditation**

125. Le Président de la Conférence internationale sur l'agrément des laboratoires d'essai (ILAC) a expliqué que l'ILAC et le Forum international de l'accréditation (FIA) étaient des réseaux mondiaux auxquels participaient les organismes d'accréditation et d'autres organisations engagées dans l'évaluation de la conformité.

126. Les deux organisations s'efforçaient d'élaborer et d'harmoniser les pratiques en matière d'accréditation, de promouvoir l'accréditation comme moyen efficace d'instaurer la confiance dans les biens et services et de soutenir les nouveaux systèmes d'accréditation.

127. Le FIA et l'ILAC administraient des accords multilatéraux de reconnaissance mutuelle et s'efforçaient d'en étendre la couverture à toutes les économies du monde. Actuellement, les accords de reconnaissance mutuelle de l'ILAC comptaient 77 signataires représentant 65 économies, soit plus de 90 % du PIB mondial, et les accords multilatéraux du FIA comptaient 55 signataires, représentant 52 économies. Il existait plus de 43 000 laboratoires et environ 6 600 organismes d'inspection accrédités par l'ILAC.

128. Le représentant de l'ISO a fait le point sur les activités en cours dans le cadre du Comité pour l'évaluation de la conformité (ISO/CASCO), dont les priorités consistaient actuellement à faciliter la participation des régions en développement, surveiller l'efficacité de la certification des systèmes de gestion accrédités et promouvoir l'utilisation de sa boîte à outils auprès des organismes de réglementation.

129. Les réalisations récentes du CASCO comprenaient la publication d'un guide sur les bonnes pratiques en matière de surveillance des marchés et une norme applicable aux organismes d'agrément des personnes.

130. Le représentant de la CEI a exposé les activités récentes de son organisation en matière d'évaluation de la conformité, et a mis en particulier en relief les faits nouveaux survenus dans le cadre des programmes d'évaluation de la conformité de la CEI. Le système d'évaluation de la qualité des composants électroniques (IECQ) répondait au problème croissant que posaient les composants électroniques de contrefaçon; la Commission électrotechnique internationale pour les équipements électriques (IECEE) avait élargi ses activités concernant la gestion du risque et signé un mémorandum d'accord avec l'ILAC et le FIA; l'IECEX avait poursuivi son partenariat avec la CEE en organisant des activités conjointes de promotion afin de mieux faire connaître le cadre réglementaire commun de la CEE qui s'appliquait aux équipements utilisés en milieu explosif. Le représentant de la CEI a ajouté que des travaux étaient en cours en vue d'entamer de nouvelles évaluations de la conformité en rapport avec les turbines éoliennes, les convertisseurs et installations d'énergie marine et l'approche systémique.

## X. Surveillance des marchés

131. La Présidente du Groupe consultatif de la surveillance des marchés (groupe «MARS») a brièvement rendu compte de la réunion marquant le dixième anniversaire du Groupe, qui s'est tenue à Bratislava en septembre 2012. Les participants y avaient débattu des réalisations du Groupe depuis dix ans qu'il existait ainsi que de ses projets pour l'avenir.

132. La Présidente a ensuite exposé les différents systèmes d'information que les autorités de surveillance des marchés pouvaient utiliser. Dans l'Union européenne, il s'agissait du système d'échange rapide d'informations (RAPEX), du système d'alerte rapide pour les denrées alimentaires et les aliments pour animaux (RASFF), du système d'échange rapide d'informations sur les médicaments et du système d'information et de communication sur Internet pour la surveillance paneuropéenne des marchés (ICSMS). Les informations contenues dans l'«Export Helpdesk» pouvaient également être utiles. Ces bases de données contenaient des informations sur les résultats des essais déjà réalisés par les pays partenaires et pouvaient économiser du temps et des ressources et éviter la répétition des essais.

133. Dans le contexte de l'Union douanière, le Système intégré d'informations sur le commerce extérieur et le commerce mutuel (IISFMT) est une base de données consultable qui comprend des informations sur les produits assujettis à une évaluation de la conformité et sur les normes de référence pour les règlements techniques de l'Union douanière, ainsi qu'un registre des laboratoires et organismes de certification accrédités.

134. La Présidente a proposé que les éléments ci-après soient inscrits à l'avenir dans le programme de travail du groupe MARS:

- a) Les travaux en cours dans le cadre de l'Union européenne et de l'Union douanière;
- b) La mise au point d'une nouvelle publication donnant des exemples des pratiques en matière de surveillance des marchés partout dans le monde (Union européenne, États-Unis, Asie, Afrique et CEI);
- c) L'équivalence réglementaire à la CEE, l'échange de pratiques optimales, y compris les lignes directrices mises au point aux fins de l'évaluation du risque par les autorités de surveillance des marchés;
- d) L'appui à apporter aux travaux réalisés dans le cadre des initiatives sectorielles (ORC);
- e) La poursuite des travaux relatifs à la Recommandation M;
- f) L'étude de la possibilité d'établir, à la CEE, un lien entre les sources d'information utilisées par l'autorité de surveillance des marchés en vue d'élaborer plus avant la base de données de la CEE sur la surveillance des marchés.

135. Le coordonnateur de l'Initiative relative à un modèle de surveillance des marchés a exposé l'état d'avancement des travaux. Ce modèle avait été créé en 2007 et précisé avec le concours du groupe MARS et d'autres parties prenantes.

136. Des mises à jour récentes concernaient la procédure d'échantillonnage. Le modèle élargi proposait la définition du «taux de non-conformité» comme point de départ pour réduire le nombre de produits non conformes et de produits de contrefaçon sur le marché international. À l'avenir, les travaux pourraient être axés sur un «modèle des coûts» et sur des techniques «d'échantillonnage optimal des enquêtes».

137. Un représentant de l'ISO a ensuite présenté le Comité pour la politique en matière de consommation de l'ISO (ISO/COPOLCO), qui abordait les questions de protection du consommateur par le biais des normes. Il organisait chaque année un atelier dans des lieux différents; le dernier, tenu en mai 2012 à Fidji, sur le thème «Les consommateurs savent-ils ce qu'on leur vend?» avait réuni 145 participants de 22 pays. La CEE y avait été représentée par l'un des membres du Groupe d'experts de la gestion du risque dans les systèmes de réglementation.

138. Les participants avaient débattu de l'ampleur du problème posé par la contrefaçon et des solutions possibles. Ils avaient décidé de créer un groupe spécial qui enquêterait sur les initiatives en cours pour lutter contre la contrefaçon, réaliserait une analyse des lacunes et ferait des recommandations pour la réunion plénière de 2013 du COPOLCO.

139. Le représentant de l'OCDE a fait part des faits nouveaux en rapport avec le groupe de travail de l'OCDE sur la sécurité des produits de consommation, qui avait été créé en 2012 pour favoriser la coopération entre les membres et les non-membres concernant les questions de sécurité des produits qui présentaient un intérêt commun. Le groupe de travail avait adopté et commencé à appliquer un plan d'action en 10 points destiné à amplifier l'échange d'informations sur la sécurité des produits, et il avait mis en place un portail mondial sur les rappels de produits (<http://globalrecalls.oecd.org>). Il projetait maintenant d'améliorer le portail, en y ajoutant d'autres langues, pays (y compris non membres) et parties prenantes.

## **XI. Métrologie**

140. Le représentant de l'OIML a brièvement fait le point de l'évolution de la situation dans son organisation, à laquelle avaient adhéré sept correspondants et un membre à part entière en 2012. La Conférence de l'OIML, qui est le principal organe de l'organisation et qui se réunit tous les quatre ans, s'est tenue en octobre 2012 à Bucarest. Elle avait notamment approuvé la révision d'une recommandation intitulée «Considérations pour une loi de métrologie».

141. L'OIML avait continué d'apporter un appui aux pays en développement en organisant une table ronde annuelle à l'intention des organisations régionales de métrologie légale et en participant à des projets d'aide financés par exemple par l'ONUDI, entre autres; l'école d'été de métrologie AFRIMETS en était un exemple.

## **XII. Renforcement des capacités**

142. Aucun débat n'a eu lieu au titre de ce point.

## **XIII. Questions diverses**

143. Le Groupe de travail a arrêté la date de sa vingt-troisième session qui se tiendra du 18 au 20 novembre 2013.

## **XIV. Adoption du rapport**

144. Conformément à l'usage, le Groupe de travail a approuvé une liste des décisions prises au cours de la session: elle est affichée à l'adresse suivante: <http://www.unece.org/fileadmin/DAM/trade/wp6/documents/2012/Decisions.pdf>. Il a prié le secrétariat d'établir, en concertation avec les membres du bureau, la partie descriptive du rapport, en tenant compte des communications présentées et des échanges de vues qui ont eu lieu.